

**VILLE DE BASTIA**  
**APPEL A PROJETS 2026-2027**

**ANIMATIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES**  
**SUR LE TEMPS MERIDIEN**

**CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS**

La Ville de Bastia lance un appel à projets dans l'objectif de mettre en place des activités éducatives dans les écoles et ce, durant la pause méridienne.

A travers cet appel à projet, Il s'agit pour la ville de donner l'opportunité aux acteurs de l'éducation populaire de proposer une offre d'activités ludique socioculturelles, sportives et citoyennes permettant d'enrichir le temps d'éducation de l'enfant scolarisé dans les écoles de la ville, par des activités entrant dans le champ de l'action éducative.

Les actions éducatives ont en commun des objectifs sous-jacents tels les attitudes, les comportements individuels et les relations interpersonnelles.

Ainsi, toutes les actions qui seront menées sur le temps scolaire et périscolaire sont complémentaires dans le parcours de vie de l'enfant, à l'enseignement scolaire et à l'éducation parentale.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de ses Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), la Ville de Bastia souhaite s'appuyer sur un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), document-cadre élaboré avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

Ce projet garantit une cohérence éducative sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), dans une logique de continuité et de coéducation.

Le PEDT permet notamment :

- De structurer l'offre d'activités périscolaires (matin, midi, soir) et extrascolaires (mercredis, vacances) autour de valeurs partagées : inclusion, épanouissement, citoyenneté, réussite scolaire, transition écologique et numérique ;
- D'assurer une coordination renforcée entre les acteurs du territoire ;
- De renforcer le lien avec la CTG (convention territoriale globale) et bénéficier ainsi d'un accompagnement par la CAF et d'une reconnaissance formelle par l'État (SDJES).

Le PEDT est perçu comme un gage de qualité et de sécurité pour l'ensemble des animations mises en place sur le temps périscolaire. Il confère également une légitimité aux actions menées en faveur des enfants et constitue un outil de dialogue et de gouvernance entre les services municipaux, les écoles et les partenaires.

Les activités périscolaires proposées par la ville de Bastia doivent donc refléter les objectifs du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du label Cité Educative pour les actions développées dans les QPV, illustrés par les projets pédagogiques, élaborés par le référent de chaque école. Les activités périscolaires sont dispensées par une équipe d'animation coordonnée par le responsable du service et composée d'animateurs permanents et vacataires, et d'intervenants associatifs. Le prestataire pourra être intégré dans notre taux d'encadrement, conformément à nos modalités d'organisation

**Ainsi, dans le cadre de cet appel à projets, les prestataires sont invités à concevoir et formuler des projets d'activités périscolaires en cohérence avec les objectifs éducatifs et les principes d'organisation de la Ville formalisés dans le PEDT à savoir :**

- Axe 1 – Éducation et réussite scolaire : projets favorisant la continuité éducative avec l'école, la consolidation des apprentissages, l'autonomie des enfants, ou la valorisation de la langue et culture corse.
- Axe 2 – Inclusion, égalité et accessibilité : actions visant la mixité sociale, l'égalité filles-garçons, l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ou l'accès équitable à l'offre éducative.
- Axe 3 – Bien-être et épanouissement global : activités centrées sur la santé mentale, la gestion des émotions, la détente, l'expression corporelle, la nutrition, ou la lutte contre le harcèlement.
- Axe 4 – Transition écologique et numérique : ateliers sensibilisant à l'écologie (tri, compostage, circuits courts) ou au numérique responsable (cybersécurité, codage, maîtrise du temps d'écran).

L'intégration de ces axes sera un critère de valorisation dans l'instruction des candidatures, au même titre que les thématiques prioritaires (santé, sport, citoyenneté, etc.).

## **I. Établissements concernés**

L'ensemble des Écoles élémentaires dont le temps méridien sera déclaré en ACM :

- AMADEI
- ANDREI
- CALLONI
- CAMPANARI
- CHARPAK
- DEFENDINI
- DESANTI
- REYNOARD
- SUBISSI
- VENTURI-GAUDIN

Seule l'école Cardo n'est pas concernée en raison d'un déplacement quotidien sur la pause méridienne pour la prise du repas à la cantine AMADEI.

## **II. Public visé**

- Public :	Enfants de 6 à 11 ans scolarisés en élémentaire
- Effectifs par atelier :	18 enfants maximum
- Groupes :	2 groupes successifs entre 12h00 et 13h30
- Durée d'une séance :	45 minutes
- Séances par atelier :	4 (un atelier est un cycle de 4 séances)
- Fréquence souhaitée :	2 à 3 interventions par semaine, par école
- Lieu :	Espaces mis à disposition dans les écoles
- Matériel nécessaire :	Fourni par le prestataire

### III. Format

Les ateliers proposés par les prestataires devront prioritairement être organisés sous la forme de **cycles de quatre séances. 1 ATELIER = 4 SEANCES de ¾ heure AVEC LE MEME GROUPE**

Néanmoins, les candidats pourront également proposer :

- des ateliers ponctuels (1 séance), inscrits dans une démarche de découverte ;
- un projet spécifique mis en œuvre au sein d'une seule école, pouvant aboutir à une restitution ou à une valorisation en fin d'année scolaire.

### IV. Objectifs et thématiques prioritaires

Les projets devront s'inscrire dans au moins un des domaines éducatifs suivants :

Thématique 1 – Culture

- Arts plastiques, expression orale, théâtre, conte, musique
- Jeux coopératifs et traditionnels
- Valorisation du patrimoine local, mémoire de la ville

Thématique 2 – Citoyenneté

- Inclusion, mixité, égalité filles/garçons
- Liens intergénérationnels
- Bain immersif en langue et culture corses (chants, contes, jeux...)

Thématique 3 – Santé et bien-être

- Hygiène, nutrition, prévention santé
- Gestion des émotions, confiance en soi
- Activité physique douce, coordination, sports émergents

Thématique 4 – Écologie et numérique responsable

- Sensibilisation à la nature, biodiversité, jardinage
- Développement durable, gestes écocitoyens
- Initiation au numérique responsable, outils éducatifs

#### **Langue corse :**

Dans le cadre de la politique de valorisation de la langue corse portée par la Ville de Bastia, une attention particulière sera accordée aux projets intégrant la langue corse dans le contenu même des ateliers proposés.

À ce titre, il sera apprécié que :

- Les ateliers proposés dans les classes bilingues puissent être dispensés en langue corse avec un niveau B2, totalement ou partiellement selon la nature de l'activité.
- Pour les classes standards, une sensibilisation à la langue corse soit intégrée au contenu des ateliers.

Les candidats sont ainsi invités à intégrer des éléments de langue corse dans leurs contenus pédagogiques, supports, consignes, jeux, chants, échanges ou outils d'animation, de manière adaptée à l'âge des enfants et à la nature des activités proposées.

**Pour les intervenants ne maîtrisant pas la langue corse, le service Langue Corse de la Ville de Bastia accompagnera les structures et intervenants dans cette démarche de corseophonisation des activités, notamment par un appui méthodologique, pédagogique et linguistique.**

Les projets devront également :

- Favoriser la découverte d'activités dans un cadre collectif et ludique, sans contrainte de performance ou de production ;
- Participer aux transitions éducatives de la journée de l'enfant (temps scolaire ↔ périscolaire).

Une attention particulière sera portée aux propositions des structures déjà intervenues dans les écoles lors des précédentes programmations.  
Dans une logique de renouvellement pédagogique et d'enrichissement de l'offre éducative, les candidats sont invités à faire évoluer leurs contenus, formats ou approches d'animation, notamment lorsqu'ils sont amenés à intervenir dans des établissements au sein desquels ils ont déjà proposé des ateliers au cours de l'année précédente.

## **1. Résultats attendus**

Les projets retenus devront contribuer concrètement aux objectifs éducatifs de la Ville de Bastia. À ce titre, les résultats attendus des activités proposées sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement personnel des enfants à travers des activités accessibles, stimulantes et valorisantes.
- Développer des compétences transversales : autonomie, coopération, expression, créativité.
- Encourager l'engagement citoyen, la curiosité culturelle ou scientifique, et le respect des règles collectives.
- Renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires et l'appropriation des valeurs communes.
- Offrir un cadre sécurisé, structuré et bienveillant d'apprentissage et de découverte.
- Favoriser la sensibilisation et l'exposition des enfants à la langue corse à travers l'intégration d'éléments linguistiques adaptés dans les ateliers proposés, contribuant ainsi à la familiarisation et à la pratique de la langue dans les temps périscolaires.

## **2. Evaluation de l'activité**

Un bilan sera demandé à l'issue de chaque cycle d'intervention et une réunion sera programmée.  
Les actions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Taux de participation des enfants aux activités proposées.
- Qualité de l'animation observée (relation aux enfants, dynamique de groupe, gestion du temps).
- Adéquation de l'activité aux tranches d'âge ciblées.
- Implication des intervenants et respect du cadre défini par la Ville (horaires, sécurité, taux d'encadrement).
- Satisfaction des enfants, des familles et des équipes périscolaires (via retours terrain ou questionnaires si mis en place).
- Transmission d'un bilan écrit, synthétisant les points forts, difficultés éventuelles et axes d'amélioration.

# REGLEMENT DE PARTICIPATION

## I. Les modalités de candidature

Sont éligibles :

- Associations, structures d'éducation populaire, collectifs, artistes, éducateurs ;
- Intervenants qualifiés, dotés d'une expérience significative auprès du jeune public (BAFA, BPJEPS, diplômes artistiques, éducatifs ou sportifs...);

Selon la nature des activités développées, les diplômes des intervenants seront des pièces réglementaires, indispensables à la candidature.

### 1. Fiche projet détaillée :

- Titre de l'action proposée
- Objectifs pédagogiques
- Contenu et nombre de sessions des ateliers
- Durée et fréquence (nombre de séances, durée, répartition dans la semaine)
- Calendrier prévisionnel
- Modalités d'organisation
- Nombre d'intervenants mobilisés

### 2. Présentation :

- Statuts de l'association ou CV complet avec expériences en lien avec l'enfance/éducation
- Références et expériences similaires (notamment auprès du jeune public)
- Capacité logistique (matériel, transport, gestion des groupes...)

### 3. Pièces administratives :

- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'activité proposée
- Numéro de SIRET ou statut juridique (auto-entrepreneur, artiste-auteur, profession libérale...)
- Extrait du récépissé de déclaration en préfecture
- Budget prévisionnel de l'action (en distinguant les éventuelles autres sources de financement)
- Copie des diplômes ou certifications (BAFA, BPJEPS, Diplôme d'État, etc.)
- Carte d'identité de chaque intervenant

## II. Les modalités d'organisation

Le prestataire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs en accueil périscolaire, notamment en matière de **taux d'encadrement**, de **sécurité** et de **hygiène**.

En effet, la Ville de Bastia ayant fait le choix de déclarer l'ensemble de ses temps périscolaires auprès des services de l'État, les associations intervenantes devront impérativement respecter le taux réglementaire des accueils de loisirs, soit 1 adulte pour 18 enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les animations proposées devront être pensées en tenant compte de ces exigences.

En cas d'absence d'un animateur, son **remplacement est obligatoire**, anticipé et pris en charge par la structure.

- Se conformer au règlement intérieur des temps périscolaires, ainsi qu'aux règles de fonctionnement et de sécurité applicables dans les établissements de la Ville.
- Respecter l'organisation des temps d'accueil définie par la commune, en lien avec le référent périscolaire de chaque école.
- Fournir, selon la nature de l'activité, le matériel pédagogique nécessaire.

Le porteur de projet s'engage à ce que l'intervenant soit majeur et à vérifier son casier judiciaire (cj2). Il doit mettre tous les moyens en œuvre pour prévenir tout risque de maltraitance et/ou de comportement inapproprié vis-à-vis des enfants, notamment en rappelant à ses animateurs les attitudes à adopter dans le cadre du respect de l'intégrité physique, morale et affective des enfants.

Le porteur de projet doit s'assurer de la régularité des ateliers avec un seul et même intervenant sur toute la programmation. Toute absence, remplacée ou non, doit être notifiée sans délai au référent ACM.

### **III. La procédure de sélection**

Suite à la publication de l'appel à projets, toute association ou prestataire souhaitant candidater devra déposer un dossier dûment complété auprès de la Direction éducation et vie scolaire, Pôle Loisirs. Une analyse et une présentation des dossiers seront réalisées lors d'une commission. Les candidatures seront également systématiquement soumises au FIJ AIS.

Les décisions de la commission seront notifiées par courrier à chaque porteur de projet. Ces derniers seront invités à signer une convention de prestation avec la commune, pour l'année scolaire 2025-2026, à compter de janvier 2026.

#### **1. Critères d'éligibilité :**

La complétude du présent dossier de candidature et des pièces à fournir.

#### **2. Critères de sélection :**

Les dossiers seront examinés au regard des critères suivants :

- Qualité du projet pédagogique : clarté des objectifs, cohérence de la démarche et pertinence des contenus proposés.
- Intérêt éducatif, pédagogique et ludique du projet pour les enfants.
- Adéquation du projet avec les orientations du PEDT (Projet Éducatif Territorial) de la Ville de Bastia.
- Expériences et qualifications des intervenants, notamment les diplômes reconnus dans l'animation ou l'éducation.
- Intégration des thématiques attendues figurant dans le cahier des charges (santé, culture, sport, etc.).
- Coût par enfant par activité, en cohérence avec les plafonds de financement publics.
- Capacité d'adaptation aux différents âges, besoins et profils des enfants accueillis.
- Aptitude à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à l'issue de la période d'intervention.
- Capacité du projet à proposer une évolution ou un renouvellement des contenus et modalités d'animation, notamment pour les interventions déjà réalisées dans les écoles les années précédentes.
- Sensibilisation et exposition des enfants à la langue corse à travers l'intégration d'éléments linguistiques adaptés dans les ateliers périscolaires, favorisant leur familiarisation et leur pratique progressive de la langue.

La Ville de Bastia pourra enclencher une phase de discussion avec les candidats à l'issue d'une première analyse des projets, soit par courrier électronique, soit à l'occasion d'un entretien au cours duquel les candidats seront invités à se présenter, avec les intervenants dédiés aux animations, pour exposer le projet d'activité et les modalités de leur mise en œuvre.

### **IV. Signature de la convention**

Les candidats retenus seront contactés et amenés à signer une convention précisant :

- Les modalités d'organisation et de réalisation du ou des interventions éducatives.
- Les obligations respectives des parties.
- Le coût de la prestation offerte et son mode de versement.
- Un calendrier d'intervention ou toutes autres dispositions nécessaires à l'organisation du ou des interventions.

## V. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à projets : 24 juin 2026
- Date limite de dépôt : 04 septembre 2026 à 17h
- Instruction et sélection des dossiers : septembre 2026
- Réponses aux associations : fin septembre 2026
- Début des activités : début octobre 2026

## VI. Contact et dépôt des candidatures

Dossiers à envoyer :

Par mail : [pjl@bastia.corsica](mailto:pjl@bastia.corsica)

Par courrier : Ville de Bastia – Direction de l'Éducation et de la Vie Scolaire (Pôle Jeunesse et Loisirs)

- Avenue Pierre Giudicelli- 20410 Bastia Cédex

Pour tous renseignements administratifs relatifs à la procédure de l'appel à projets et à l'élaboration des dossiers de candidature, une demande pourra être adressée par e-mail ou par téléphone au 04 95 55 95 74, 04 95 55 95 82 ou 06 20 63 77 66.

Les établissements scolaires et effectifs périscolaires en élémentaire seront communiqués ultérieurement.